

LISTE CITOYEN À BOURG-LA-REINE

Le contrat de ville

LE 4 SEPTEMBRE a eu lieu le dernier conseil d'administration de l'association intercommunale qui gère le contrat de ville. C'est l'occasion de faire le point sur ce dossier.

MENACES SUR L'AVENIR DU CONTRAT DE VILLE ?

Ce contrat est intercommunal et rassemble quatre villes d'obédiences politiques différentes, Fontenay-aux-Roses ayant d'ailleurs changé lors des élections de 1995. Ce travail commun, transversal aux clivages traditionnels, construit sur des valeurs de solidarité, a été assez exemplaire et d'ailleurs cité en modèle pendant de longues années. On aurait pu espérer que des conclusions en auraient été tirées. D'ailleurs, le précédent gouvernement s'était opposé à la création d'une communauté d'agglomération monocolore et contradictoire avec le territoire du contrat de ville. Par contre, dès l'arrivée aux affaires de MM. Sarkozy et Devedjian, le territoire de la communauté des Hauts-de-Bievre a été entériné.

De ce fait une autre communauté d'agglomération va voir le jour, englobant les villes « de gauche » dont Bagneux et Fontenay-aux-Roses. La politique de la ville étant de la compétence des communautés d'agglomération, on peut donc légitimement s'interroger sur ce qui va advenir du contrat des Blagis en 2006, ce quartier étant à terme à cheval sur deux communautés.

D'ores et déjà, le conseil d'administration a ressenti de nombreuses difficultés, la principale étant la présence apparemment donnée au nouveau contrat de ville de Châtenay-Malabry,

de création récente, par rapport à celui des Blagis. Nous disposions en effet depuis longtemps d'une antenne de justice que l'État a exigé de transformer en Maison de justice et du droit, mais sans lui donner jusqu'ici les moyens de fonctionner (avec la nomination d'un greffier notamment) ; parallèlement une telle Maison a été créée à Châtenay-Malabry qui, elle, a reçu les moyens appropriés...

MENACES SUR LE FINANCEMENT DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ?

Le financement du fonctionnement du contrat de ville a baissé cette année de 8 %. Certaines actions ont dû être interrompues, en particulier celles liées à la prévention et à la santé. Cette évolution est lourde de menaces. Les associations pourraient se trouver dans l'impossibilité de poursuivre certaines missions et contraintes à se séparer d'une partie de leur personnel.

La politique de financement de l'État s'oriente dorénavant davantage vers le renouvellement des habitations et des équipements, avec des transferts de financement vers l'Agence nationale de renouvellement urbain (ANRU).

QUELLE POLITIQUE À BOURG-LA-REINE ?

D'autre part, nous nous sommes toujours demandé si Bourg-la-Reine et ses habitants avaient tiré tout le parti possible de l'existence de ce contrat. Notre ville est celle qui a le moins d'actions sur le quartier et surtout elle n'a su, ni se doter des infrastructures nécessaires pour mener professionnellement une action pertinente, ni s'associer avec une des autres villes pour bénéficier d'une

structure existante. Un centre socio-culturel et une équipe professionnelle sont aujourd'hui des préalables à toute action.

L'ANRU finance des équipements tels que des centres sociaux-culturels, mais précisément aucun projet de ce type n'existe à Bourg-la-Reine...

Le CAEL participe depuis l'année dernière aux actions de ce contrat : si son professionnalisme ne fait aucun doute, son action est entravée par l'absence de lieu adapté et par une politique de tarifs uniques « bricolés » pour s'adapter à une clientèle plus diversifiée.

Il faudra bien un jour réviser cette politique et proposer, comme par exemple le centre socio-culturel des Blagis à Sceaux, des tarifs en fonction du quotient familial.

Jean-Pierre Lettron.

LISTE BOURG-LA-REINE DÉMOCRATIE ET SOLIDARITÉ

Élections

Il est actuellement question de prolonger d'un an le mandat des conseils municipaux élus en avril 2001.

L'argument avancé serait un risque de désaffection de l'électorat devant un nombre trop important de scrutins prévus en 2007. Est-ce vraiment sérieux ? Trop de démocratie comporterait-il un risque pour la démocratie ?

Déjà, le retour devant les électeurs tous les six ans ne favorise guère la démocratie participative et l'implication des citoyens dans la vie politique de la cité. Allonger le mandat ne va-t-il pas encore éloigner un peu plus les élus de leurs mandants ?

Et, sous prétexte de ne pas multiplier les scrutins, ne va-t-on pas amplifier ce mouvement continu vers l'abstention qui ronge notre démocratie ?

Dominique Forette.

Fax : 01 46 63 59 64.

Courriel : dominique.Forette@wanadoo.fr

**Les élus de la liste
Citoyen à Bourg-la-Reine
souhaitent de joyeuses fêtes
de fin d'année
à tous les Réginaburgiens.**